



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2016

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20160627-DEL035-16-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2016  
Date de réception préfecture : 06/07/2016

**DELIBERATION N° DEL035-16**

L'an deux mille seize, le 27 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 21 juin 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEE,  
C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET  
S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège (Pouvoir à J. FABBRO, en date du 27 juin 2016)  
M<sup>me</sup> BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN, en date du 23 juin 2016)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à P. VERRI, en date du 27 juin 2016)  
M<sup>me</sup> GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND, en date du 27 juin 2016)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 27 juin 2016)  
M. DUSSEYRE Andy (Pouvoir à C. TISON, en date du 27 juin 2016)  
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à C. SERGENT, en date du 27 juin 2016)

**Absents excusés :**

M. Yann BOUCLIER

M. JACQUES FABBRO A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Organisation d'une classe de découverte en 2016 :  
classe de CM2 - école élémentaire René Cassin.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Deux classes de CM2 de l'école élémentaire René Cassin sont parties pour un séjour scolaire et pédagogique au parc du FUTUROSCOPE près de Poitiers, du lundi 13 juin au mercredi 15 juin 2016. Ce séjour a été organisé par le FUTUROSCOPE et PERRAUD Voyages (pour le transport). Le coût du séjour s'élève à 11 117,52 € (transport inclus), pour 55 élèves et 6 adultes accompagnateurs.

La participation des parents s'élève ainsi pour le séjour à 78 € par enfant.

Pour cette classe de découverte, les instituteurs de l'école publique qui accompagnent les enfants bénéficient de l'indemnité prévue par les textes en vigueur (décret du 14/10/1956 et arrêté du 11/01/1985).

Le Conseil Départemental de l'Isère soutient les actions d'enseignement d'éducation physique et d'animations socioculturelles et peut dans ce cadre apporter une aide financière pour l'organisation de sorties scolaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

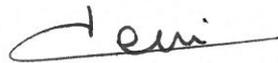
- de l'autoriser à demander au département l'attribution de subventions pour cette classe de découverte,
- de l'autoriser à signer la convention avec l'organisme de séjour et tout document nécessaire,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Conclusions :  
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 27 juin 2016.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.